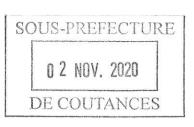
### Département de la Manche

Mairie de PIROU 50770

Tél.: 02.33.46.41.18 Fax: 02.33.46.35.20

### REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAITS du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



## SEANCE DU 28 OCTOBRE 2020 Délibération n° 02/CM10/2020

Date de convocation : 16 octobre 2020 Date d'affichage : 30 octobre 2020

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 12 – Nombre de conseillers votants : 15 Le mercredi vingt-huit octobre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

# Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, Mme Sylvie CHRISTY, Mme Emilie ALIX.

## Représentés :

M. Michel LOY représenté par Mme Noëlle LEFORESTIER
M. Patrick LENORMAND représenté par M. Alain GIARD
Mme Nathalie HEROUET représentée par M. Michel GARRAULT

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie LEROTY

## Tarifs restaurant scolaire:

Madame le Maire proposent d'actualiser le prix du repas qui n'a pas augmenté depuis janvier 2016. Actuellement, celuici est fixé à 2,90 €.

Compte tenu de l'augmentation des coûts EDF, Eau et assainissement et des produits d'entretien divers et le personnel (coût commune 6€), Madame le Maire propose de fixer à compter du 1er janvier 2021 à :

- 3 € pour les maternelles et primaires
- 4 € pour les enseignants

Le conseil, à l'unanimité, vote le prix du repas à 3 € pour les maternelles et primaires et 4 € pour les enseignants à partir du 1er janvier 2021.

Copie certifiée conforme au registre Pirou, le 30/10/2020 Le Maire, Noëlle LEFORESTIER

